

Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura

Band: 40 (1969)

Heft: 5

Vorwort: Après l'assemblée annuelle de l'ADIJ à La Neuveville

Autor: Association pour la défense des intérêts du Jura

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 21.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LES INTÉRÊTS DU JURA

BULLETIN DE L'ASSOCIATION POUR LA DÉFENSE DES INTÉRÊTS DU JURA
CHAMBRE D'ÉCONOMIE ET D'UTILITÉ PUBLIQUE DU JURA BERNOIS

XLe ANNÉE

Parait une fois par mois

Nº 5 Mai 1969

SOMMAIRE

Après l'assemblée générale de l'ADIJ à La Neuveville — Le Clos-du-Doubs théâtre d'une aventure scientifique sans précédent — Le problème du rachat du BLS par la Confédération
Liste des tirages à part du bulletin de l'ADIJ

Après l'assemblée annuelle de l'ADIJ à La Neuveville

C'est le samedi 3 mai que s'est déroulée à La Neuveville l'assemblée générale de l'ADIJ, à laquelle portaient présence de nombreux invités — dont MM. Simon Kohler et Ernst Jaberg, conseillers d'Etat — et une centaine de membres. Comme il est naturel, ce sont les problèmes d'aménagement du territoire qui se sont trouvés placés au centre de ces fructueuses assises annuelles.

Dans son allocution d'ouverture, M. René Steiner, président de notre association, évoqua notamment la question jurassienne. Il releva combien elle demeurait préoccupante et déclara que, dans le Jura, on était lassé de l'agitation et des divisions. Un jour, tout cela s'apaisera, mais on est encore loin d'une solution, qui ne pourra être trouvée en dehors des voies constitutionnelles. L'ADIJ, rappela son président, ne participe pas au conflit. Elle n'a pris position qu'en 1963, pour condamner les actes terroristes du FLJ. Toutes les tendances se côtoient au sein de l'association, et l'on y respecte les opinions d'autrui. Nous approchons d'une proposition de solution, dit encore M. Steiner à ce sujet, et il faudra que les passions s'apaisent devant la raison.

M. Steiner releva ensuite, à propos des grandes tâches d'aménagement du territoire, que l'association qu'il préside s'en occupe depuis sa fondation, même s'il n'y a que deux ans qu'a été fondée la Commission d'aménagement de l'ADIJ. Cette commission est un organe d'information et de propagande, elle n'élabore pas de projets, ce qui est l'affaire des pouvoirs publics (canton, communes et associations de communes), mais intervient lors de dépôt de certains projets de construction posant des problèmes d'aménagement et favorise la constitution de syndicats de communes.

Après cet exposé introductif, M. René Steiner mit en discussion le rapport d'activité 1968 de l'ADIJ. Il releva en particulier que le Jura aurait grand intérêt au rapide transfert du BLS à la Confédération, qui se traduira par la suppression de la surtaxe de 10 kilomètres-tarif entre Moutier et Granges. Quant au nouvel horaire des CFF, il comprend de

notables améliorations, sauf malheureusement en ce qui concerne les relations entre l'Ajoie et Berne ; l'ADIJ interviendra encore à ce sujet.

Ce rapport d'activité, ainsi que ceux des différentes commissions de l'ADIJ furent acceptés, de même que les comptes et le budget.

L'assemblée avait en outre à élire trois nouveaux membres du comité : M. Gaston Renggli, de Delémont, président de l'Association jurassienne des arts et métiers, qui remplace M. Michel Hänni, décédé, M. Edouard Ammann, conseiller municipal à Delémont, qui remplace le Dr G. Riat, démissionnaire, et M. Hubert Boillat, le nouveau secrétaire de l'ADIJ.

L'assemblée vota enfin le programme d'activité 1969-1970 de l'ADIJ.

Apportant en fin d'assemblée le salut du gouvernement, M. Simon Kohler, conseiller d'Etat, assura l'ADIJ de l'intérêt que portent les autorités cantonales à ses préoccupations. Il se félicita de la collaboration permanente qui existe entre le gouvernement et l'ADIJ, laquelle, entre autres, a fait œuvre de pionnier en matière d'aménagement. A ce sujet, M. Simon Kohler rappela la création d'un Office cantonal d'aménagement, qui sera décentralisé et comprendra notamment une section jurassienne. Le distingué magistrat jurassien énuméra les grands objectifs de l'aménagement : « fécondation » économique de toutes les régions, même les plus défavorisées, maintien des populations dans leur milieu naturel tout en leur fournissant de nouveaux postes de travail et un équipement culturel adéquat, développement des communications. La future Transjurane sera l'épine dorsale du réseau routier jurassien, comme la future Maison jurassienne de la culture sera l'instrument de coordination et d'animation sur le plan culturel. M. Simon Kohler termina en insistant sur la nécessité de vivre avec son temps et d'améliorer les structures existantes par une contestation positive.

« Démographie et aménagement du territoire », tel était le sujet de l'intéressante causerie que fit ensuite M. André Denis, professeur à l'Ecole cantonale de Porrentruy. Le conférencier se livra à la constatation suivante : malgré le fort excédent des naissances par rapport aux décès enregistrés dans le Jura, la population des sept districts n'augmente pas de manière très notable. Cela indique que plusieurs districts sont avant tout des réservoirs de main-d'œuvre, car les jeunes gens qui y sont nés, après avoir atteint leur majorité, les quittent en masse pour trouver des emplois ailleurs. L'examen des pyramides des âges des différents districts corrobore cette constatation, montrant que la population jeune y est nombreuse, mais que la population active, celle qui forme la masse des contribuables, est relativement peu importante.

Cette analyse de la situation permet de définir un des buts essentiels de l'aménagement du territoire, qui consiste à créer de nouvelles occasions de travail dans les régions les plus défavorisées.

Cette assemblée 1969 de l'ADIJ se termina par un vin d'honneur, un repas — au cours duquel M. Paul Andrey, maire de La Neuveville, apporta le salut de la Municipalité — et par la visite du Musée et de la Salle de Bourgeoisie à l'Hôtel de Ville.

ADIJ